

COTISATION DE VIE ETUDIANTE ET DE CAMPUS

⇒ Définition

La prestation de Cotisation de Vie Etudiante et de Campus est une aide financière accordée aux familles afin de prendre en charge la totalité de la Cotisation de Vie Etudiante et de Campus (sous conditions).

⇒ Pour qui ?

- Les ouvrants droit et ayants droit conjoints sans limite d'âge.
- Les enfants ayants droit ou les enfants ouvrants droit (orphelins), bénéficiaires de l'action sanitaire et sociale du régime des IEG **jusqu'à 26 ans (pas d'âge minimum)**.

⇒ Participation financière

Il s'agit d'un forfait annuel **non assujetti à condition de ressources**.

Le montant est fixé à 92 € maximum, sur présentation des justificatifs.

Cette prestation peut être versée directement sur le compte bancaire de l'étudiant.

⇒ Comment remplir votre dossier ?

Pour faire une demande de Cotisation de Vie Etudiante et de Campus, vous devez renseigner le dossier ci-joint et l'adresser à votre CMCAS d'affiliation, à l'adresse suivante :

CMCAS Clermont – Le Puy
Antenne Clermont
1 rue de Châteaudun
63966 Clermont-Ferrand Cedex 9
Tel : 04.73.34.55.69

CMCAS Clermont – Le Puy
Antenne Le Puy
6 rue d'Alençon CS 30185
43009 Le Puy en Velay Cedex
Tel : 04.71.05.88.60

Votre CMCAS reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.



1 rue de Châteaudun 63966 Clermont-Ferrand Cedex 9 - Tel : 04.73.34.55.69 Fax : 04.73.34.55.62

Antenne du Puy-en-Velay : 6 rue d'Alençon CS 30185 43009 Le Puy en Velay Cedex Tel: 04.71.05.88.60 Fax: 04.71.09.32.80

COTISATION DE VIE ETUDIANTE ET DE CAMPUS

Année scolaire 2020 / 2021

(Période du 1^{er} Octobre au 30 Septembre)

DEMANDEUR

Nom : Prénom :

Date de naissance :

N.I.A. :

Adresse :

Code Postal : Ville : N° Tél. :

Mail :

Vous êtes CELIBATAIRE Vous êtes MARIE (E) Vous êtes DIVORCE (E)

Vous êtes SEPRE (E) Vous êtes VEUF (VE) Vous êtes partenaire d'un PACS / Concubinage

ENFANT AYANT DROIT

CONJOINT(E) AYANT DROIT

Nom : Prénom :

Date de naissance :

Pour que votre dossier soit complet, vous devez OBLIGATOIREMENT joindre les documents suivants :

- Copie du contrat de travail pour les agents en CDD (quel que soit le contrat).
- Certificat de scolarité pour les plus de 21 ans.
- Attestation de la Cotisation de Vie Etudiante et de Campus.
- Justificatif de paiement indiquant le montant de la cotisation payée (capture d'écran sur le site du CROUS/CVEC).
- Notification d'attribution de bourse ou attestation sur l'honneur de non attribution de bourse.
- RIB de l'ouvrant-droit ou RIB de l'ayant droit étudiant.

Si vous souhaitez que l'aide lui soit versée directement, complétez l'autorisation ci-dessous.

TOUT DOSSIER INCOMPLET VOUS SERA RETOURNE

AUTORISATION DE PAIEMENT A L'AYANT DROIT (Etudiant)

Je soussigné (e)

déclare, par la présente, autoriser le versement de la cotisation de vie étudiante et de campus sur le compte bancaire ou postal de l'ayant droit :

Nom : Prénom:.....

Signature de l'ouvrant droit :

Signature de l'ayant droit :

Je certifie l'exactitude des renseignements fournis et m'engage à informer ma CMCAS de tout changement concernant ma situation.

Fait à :

Le :/...../.....

Signature du demandeur :

Les informations recueillies par la CMCAS font l'objet d'un traitement informatique destiné à instruire un Dossier de Prestations ASS. Les informations marquées d'un astérisque sont facultatives les autres étant obligatoires. Les destinataires des données sont : la CMCAS et la Direction Santé ASS.

Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition pour motifs légitimes, aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à :

CCAS – Le Responsable des Traitements – 8 rue de Rosny – BP 629 – 93104 MONTREUIL CEDEX.

Merci de joindre une copie d'une de vos pièces d'identité.